

MANIFESTE aux 161 "courageux" sénateurs
au sujet de la proposition de loi visant à établir le droit à mourir dans la dignité, déposée au
Sénat par Madame de La Gontrie

Lors de l'examen d'une proposition de loi portant sur l'objet ci-dessus, le 11 mars, les sénateurs ont voté par 161 voix contre 142, dès le début des débats, un amendement LR demandant la suppression pure et simple de l'article 1 qui portait sur l'instauration d'un Droit à l'Aide Active à Mourir ce qui a conduit Mme de La Gontrie à retirer sa proposition ainsi privée de son objet principal.

Laissez nous exprimer toutes nos « félicitations » à ces 161 sénatrices et sénateurs qui, après avoir aussi reçu un vigoureux support de l'actuel ministre de la Santé, présent aux débats, ont « osé » braver l'opinion de plus de 90% des Français en refusant « courageusement » un principe que les Portugais et les Espagnols sont assez « inconscients » pour l'avoir récemment inclus dans leur législation, comme l'avaient déjà fait depuis longtemps les Belges et les Néerlandais.

La liste des courageux sénateurs se trouve sur notre site Internet à l'adresse : <https://www.pourunemortsereine.org>. Nous ferons de même lors des prochains votes sur des propositions analogues à l'Assemblée nationale afin que les électeurs puissent voter en toute connaissance de cause lors de prochaines élections.

En conclusion, il est tout de même réconfortant de noter que notre représentation nationale est bien là pour corriger les errements de la grande majorité d'une population qui ne demande qu'un DROIT : celui pour chacun de choisir sa fin de vie en lieu et place d'une OBLIGATION à la SUBIR, quelles que soient les circonstances.

Merci à ces 161 sénatrices et sénateurs pour cette démonstration !

Le collectif Pour Une Morts Sereine, constitué de membres de l'ADMD